



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Le foncier, une ressource territoriale difficile à construire en périurbain

Difficult to build land as territorial resource in periurban area

Anne-Marie Jouve et Gisèle Vianey



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/3478>
DOI : 10.4000/economierurale.3478
ISSN : 2105-2581

Éditeur

Société Française d'Économie Rurale (SFER)

Édition imprimée

Date de publication : 30 juillet 2012
Pagination : 27-41
ISSN : 0013-0559

Référence électronique

Anne-Marie Jouve et Gisèle Vianey, « Le foncier, une ressource territoriale difficile à construire en périurbain », *Économie rurale* [En ligne], 330-331 | juillet-septembre 2012, mis en ligne le 30 juillet 2014, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/3478> ; DOI : 10.4000/economierurale.3478

Le foncier, une ressource territoriale difficile à construire en périurbain

Anne-Marie JOUVE • Chercheuse associée, Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes, Institut agronomique méditerranéen de Montpellier (CIHEAM-IAMM), Membres du réseau Foncimed (réseau d'échanges sur le foncier en Méditerranée)
am.jouve@free.fr

Gisèle VIANEY • Experte géographe, Membres du réseau Foncimed (réseau d'échanges sur le foncier en Méditerranée)
gisele.vianey@wanadoo.fr

Introduction

La ressource foncière, par son utilité sociale et sa dimension politique est un enjeu stratégique pour le territoire. Cependant, à la jonction d'intérêts individuels et collectifs, cette ressource est complexe et difficile à mobiliser, notamment dans le contexte périurbain où les espaces ouverts naturels et agricoles sont porteurs des besoins contradictoires de la société et de légitimités superposées (Comby, 1989).

De nombreuses actions publiques ont été menées pour réguler les usages des sols et protéger les espaces agricoles. Mais depuis une cinquantaine d'années, les meilleures terres agricoles (plaines fertiles et « plats » des vallées) sont détruites par l'urbanisation et l'étalement des infrastructures¹. Ce phénomène est mondial et largement étudié. La fréquence et l'ampleur des changements d'usages de ces espaces témoignent de la faible efficience des mesures mises en œuvre. Cette défaillance peut s'expliquer par l'insuffisante prise en compte, dans les schémas d'aménagement, de l'utilité de l'espace agricole et du marché foncier (Elloumi et Jouve, 2003).

De nombreux travaux de recherche en économie urbaine et rurale montrent que la rente foncière est au centre des dynamiques territoriales et du clivage urbain/rural

(Coulomb, 1999a ; Geniaux et Napoléone, 2007). En effet, la pression urbaine et la forte concurrence s'exerçant sur les espaces périurbains se traduisent par des différentiels de prix très élevés (réels ou anticipés) entre les terres susceptibles d'être bâties et les autres. Ouverte par ces différentiels de prix, la perspective de réalisation d'une rente foncière importante entretient des stratégies patrimoniales et spéculatives des propriétaires fonciers qui accroissent la vitesse de changement des usages du sol et déstabilisent l'activité agricole (Jarrige et al., 2003 ; Geniaux et Napoléone, *op. cit.* ; Jouve et Vianey, 2012).

La notion de ressource se fonde sur celle d'utilité. La terre ne devient ressource que si la société en fait usage (Mancebo, 2007) et a conscience de son utilité. Depuis longtemps, dans la plupart des pays, l'utilité sociale de la terre a été (et reste encore) principalement agricole et forestière. Le foncier « *ensemble des rapports sociaux ayant pour support la terre* » est donc étroitement lié à la question agricole. Au cours du xx^e siècle, ce lien s'est renforcé avec les politiques de modernisation des agricultures visant la sécurisation des droits sur la terre des agriculteurs grâce à la définition de droits de propriété individualisés et complets. Mais dans un contexte d'économie de marché où la terre fait l'objet d'après concurrences, autour des villes par exemple, son statut de propriété privée peut constituer un obstacle à la construction du territoire. D'une part, l'activité productive

1. Perte annuelle de superficie agricole utile (SAU) de 7 700 km² dans l'Union européenne à 22 (les pays baltes ne sont pas pris en compte) (Pointereau et Coulon, 2009) ; et de 90 000 ha en France (Barbaroux, 2008).

individuelle n'est pas obligatoirement conforme aux attentes sociales et, d'autre part, la hausse des prix des terres permet aux propriétaires fonciers (agriculteurs ou non) de développer des stratégies spéculatives se traduisant par l'extension des friches et/ou des constructions anarchiques et/ou le développement de contrats informels précaires se substituant au fermage (Jouve et Vianey, *op. cit.*).

Depuis les années 1970, la diversification des usages non agricoles de la terre crée de nouvelles ressources, paysagères, résidentielles, etc. (Perrier-Cornet, 2002). Ces changements d'usage et les nouveaux acteurs du territoire remettent en cause la gestion des terres agricoles. En périurbain, l'utilité sociale de la terre est devenue plurielle : répondant aux besoins d'un territoire « intermédiaire » entre ville et campagne, elle est à la fois agricole, résidentielle, paysagère. Cette utilité plurielle lui confère le caractère d'une ressource territoriale potentielle. Les politiques publiques doivent définir de nouveaux droits fonciers et un nouveau contrat social est à négocier pour que le foncier devienne une ressource territoriale effective, définie comme « *une caractéristique construite d'un territoire spécifique et ce dans une optique de développement* » (Pecqueur et Gumuchian, 2007).

Cette dimension foncière des territoires étant encore négligée tant par les recherches positives que normatives², notre objectif est de faire avancer la réflexion sur les notions de ressource foncière et de territorialisation des projets. Pour mieux saisir le foncier (qui est intrinsèquement pluriel) et la réalité concrète de la construction de projets territoriaux en périurbain, nous adoptons une approche pluridisciplinaire et empirique. Notre analyse se réfère notamment aux champs théoriques de la géogra-

phie sociale enrichie par la théorie des représentations et des pratiques sociales (Abric, 2003 ; Rouquette et Rateau, 1998), de l'économie territoriale (Pecqueur et Gumuchian, *op. cit.*) et de l'économie rurale (Coulomb, 1999a et 1999b). Ce corpus disciplinaire nous permet de saisir l'inscription spatiale des faits sociaux et des actions politiques (Santos, 1990).

Adossés à ces cadres théoriques, nous cherchons à identifier les difficultés de construction d'une ressource foncière territoriale, en interrogeant l'évolution des politiques d'aménagement de trois communes périurbaines en Ardèche et en Savoie et la mise en œuvre de Zones agricoles protégées (ZAP) dans deux communes, en Savoie et en Indre et Loire.

La première partie fait le point sur les politiques d'aménagement territorial en France depuis les années 1960 et leur évolution vers une plus grande prise en compte de l'espace agricole comme une ressource territoriale. La seconde partie précise la méthodologie adoptée pour nos études de cas. Dans la troisième partie, nous analysons comment (par quels acteurs et avec quels objectifs) l'espace agricole est mobilisé dans les politiques municipales et nous tentons de vérifier si l'outil foncier qu'est la ZAP permet d'aménager un espace public agricole multifonctionnel, qui ne soit ni un parc, ni un espace de production réservé aux seuls agriculteurs (Serrano et Vianey, 2007). Avant de conclure, nous ouvrons une discussion sur la nécessité de transformer les modes de gouvernance foncière dans la perspective de la construction de projets territoriaux durables.

Évolution des politiques d'aménagement territorial en France

En France, de 1982 à 2003, les surfaces artificialisées ont augmenté de 43 % alors que la population n'a cru que de 10 % : la maison individuelle avec jardin est le principal moteur de ce phénomène (Pointereau

2. Voir par exemple les programmes « Pour et sur le développement régional » (PSDR) de l'INRA (Mollard et Pecqueur, 2007).

et Coulon, *op. cit.*)³ L'artificialisation des terres est générale en Europe mais la France est l'un des pays les plus dépensiers (*Ib.*) Cette surconsommation d'espace, surtout de terres labourables, caractérise le phénomène d'étalement urbain (Chalas, 2004) et témoigne de l'incapacité des politiques d'aménagement à enrayer un phénomène qui menace la ressource en terre agricole (Pointereau et Coulon, *op. cit.*). Ce constat invalide les zonages fonctionnels à l'œuvre depuis quarante ans et génère l'idée que les espaces ouverts deviennent des composants de la ville, ce qui implique que les décisions d'aménagement soient prises conjointement par les acteurs de la ville et de l'agriculture. Cette perspective décompartimente les différentes fonctions spatiales et intègre l'activité agricole à part entière dans l'aménagement.

Si, en France, les politiques d'aménagement vont dans ce sens depuis les années 2000, elles sont encore peu appliquées, comme nous proposons de le discuter dans ce qui suit à partir de l'analyse de leur évolution et de quelques études de cas.

1. Changements d'orientations depuis les années 1960

En France, alors que les lois d'orientation agricoles de 1960 et 1962 visaient à optimiser la production agricole en restructurant les exploitations agricoles (Coulomb, 1999b), la loi d'orientation foncière (LOF) de 1967 a permis de décongestionner la ville et de satisfaire le désir de maison individuelle, en instaurant les Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) à l'échelle intercommunale et les Plans d'occupation des sols (POS) au niveau communal (remplaçant les Plans d'urbanisme directeurs (PUD) prescrits en 1958). Ces outils ont permis d'anticiper la constructibilité des terres agricoles (Geniaux et

Napoléone, *op. cit.*) et mis les propriétaires et les agriculteurs dans la position de défenseurs d'espaces agricoles ou de facilitateurs d'un grignotage, favorisant dans les deux cas l'accroissement de la rente foncière. Aujourd'hui, on constate que les réformes introduites par le « volet foncier » de la loi d'orientation agricole de 1980, faisant obligation de préciser le refus de cultiver et d'établir dans chaque département un Plan agricole départemental (PAD), ne semblent pas avoir freiné la spéculation ni l'urbanisation (Coulomb, 1999a).

Les années 2000 marquent un tournant avec la remise en cause de l'étalement urbain. La surconsommation d'espace est perçue comme un handicap du point de vue économique et écologique et la terre comme une ressource naturelle non renouvelable qu'il faut protéger (Levesque, 2006). Deux lois expriment l'objectif d'une consommation plus modérée des ressources naturelles et celui d'une agriculture intégrée au projet territorial (Duvernoy et al., 2005). La loi d'orientation agricole (LOA) n° 99-574 du 9 juillet 1999 reconnaît la notion de multifonctionnalité et la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au renouvellement urbain (SRU) remplace les SDAU par les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les POS par les Plans locaux d'urbanisme (PLU). De la complémentarité entre ces lois, il est attendu de ne pas seulement maintenir une activité productive sur les espaces ouverts mais de préserver une occupation du sol (ou une non-occupation du sol) qui soit attractive pour les résidents. Désormais, projet agricole et projet urbain doivent s'articuler.

Sur fond de décentralisation, visant à des constructions de projets par l'ensemble des acteurs concernés, ces orientations tendent à territorialiser les politiques publiques. Pensés dans un cadre englobant de développement rural, la politique agricole et son volet foncier pourraient être réformés en profondeur (Berriet-Solliec, 2002). Ainsi, les espaces naturels et agricoles structurant la

3. Entre 1984 et 2006, la surface des maisons a cru de 15 m²; de 1974 à 1999, celle des jardins est passée de 510 m² à 720 m².

ville deviendraient des objets du projet assimilés à des biens publics, et pourraient répondre simultanément aux besoins d'aménagements des résidents et à ceux indispensables de la production agricole.

2. Vers une mobilisation de l'espace agricole comme une ressource territoriale ?

Des outils fonciers de dialogue entre politiques : ZAP et PAEN

La notion de multifonctionnalité introduit l'idée que l'activité agricole, outre sa fonction productive, est une composante à part entière de l'aménagement. Elle impose, dans la logique des projets de développement intégré, le dialogue entre les différentes politiques publiques ainsi que l'insertion des outils de la politique agricole foncière. Ce changement d'orientation est important car la politique foncière agricole reste « *à part* » (Coulomb, 1999b) et les démarches de développement territorial traitent le foncier plus comme appendice de projet que comme une construction sociale. Pour mettre les espaces naturels et agricoles au cœur des projets d'aménagement, deux outils spécifiques ont été mis à disposition des collectivités locales, maîtres d'ouvrage de l'urbanisme et des actions foncières. Il s'agit de la Zone agricole protégée (ZAP), créée par la LOA, et du Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), défini par la loi n° 157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

La ZAP vise à protéger les zones agricoles dont la préservation « présente un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique »⁴. Elle est « délimitée par arrêté préfectoral pris sur proposition ou après accord du conseil municipal des communes intéressées... »⁵. Lors de la création d'une ZAP, la collectivité adossée à une somme d'intérêts privés cherche à faire prévaloir des

intérêts publics. Mêlant les attendus des résidents sur l'espace agricole aux intérêts des agriculteurs, cet outil foncier apporte une réponse aux demandes adressées à l'agriculture en termes de multifonctionnalité : production de qualité, respect de l'environnement, fonctions sociales et patrimoniales. Toutefois, la ZAP est un outil de protection insuffisant lorsque les prix élevés du foncier ne sont plus compatibles avec l'agriculture et que des acquisitions foncières s'avèrent nécessaires pour enrayer la spéculation. De plus, l'objectif essentiellement agricole de la ZAP contrarie l'unité de vue entre espaces agricoles et naturels.

Le PAEN tente de combler ces lacunes. Cet outil d'aménagement des espaces agricoles et naturels en périphérie des agglomérations implique le département et la commune. En accordant un droit de préemption au département, qui l'exerce ou le délègue à la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), le PAEN renforce la protection des espaces inscrits en son sein. Ne pouvant être modifiés que par voie de décret, les espaces délimités ont une bonne garantie de protection ; si les terrains acquis peuvent être revendus, ils restent juridiquement non urbanisables. La collectivité a ainsi les moyens de réaménager des espaces menacés et de lutter contre la spéculation sans devoir porter indéfiniment le foncier, ni faire d'acquisitions systématiques, et donc à moindre coût.

Toutefois, ces nouveaux outils fonciers sont encore peu nombreux :

– Quinze ZAP ont été créées sur l'ensemble du territoire français. La première a été approuvée en 2003 sur la commune de Drumettaz-Clarafond en Savoie. Trente-deux autres ZAP sont à l'étude (Balny et al., 2009).

– Trois PAEN sont approuvés à ce jour : le Plan de Velaux (Bouches-du-Rhône), la Prade de Canohès (Pyrénées-Orientales) et la vallée du Gier pilatoise (Loire). D'autres sont en discussion.

4. Article 112-2 du Code rural.

5. Article 112-6 du Code rural.

Tableau 1. Présentation des communes

| Communes (et pôles urbains) | Localisation | Insertion dans des inter- communalités | Concurrence et localisation des activités | Évolution de l'agriculture depuis les années 1960 |
|---|--|--|---|--|
| Vimines (Chambéry) | Adossée au mas- sif de l'Epine. Classée en zone de montagne. À 6 km de Cham- béry. | Parc naturel ré- gional (PNR) de Chartreuse. SCoT Métropole Savoie. | Sur les parties planes, forte con- currence entre infrastructures routières et agri- culture. | Traditionnellement : pluriactivité, polyculture-élevage sur de petites structures. Aujourd'hui : spécialisation en élevage sur la partie haute de la commune ; dans les parties basses, dévelop- pement des productions en lien avec la ville et de la vente directe. |
| Lavilledieu (Aubenas) | Sur les Gras à 10 km d'Aube- nas. | Syndicat inter- communal à vo- cation multiple Olivier de Serres, devenu en 2004 communauté de communes. | Pastoralisme dé- laissé sur le pla- teau au profit des usages cyné- gétiques. Urbanisation sur les plateaux. | Polyculture-élevage associée à la séri- ciculture puis spécialisation en viti- culture au début des années 1960. Aujourd'hui, monoactivité viticole sur les pentes. |
| Vesseaux (Aubenas et Privas) | Classée en zone de montagne. Sur les contreforts du Coiron à 10 km d'Aubenas et 15 km de Privas. | Communauté de c o m m u n e s Aubenas/Val-les- Bains. PNR des Monts d'Ardèche. | Castanéiculture en abandon sur les pentes. Urbanisation à partir des ha- meaux. | Polyculture-élevage associée à la castanéiculture puis reconversion en viticulture et arboriculture. Aujourd'hui : agriculture en voie d'abandon. |
| Drumettaz- Clarafond (Chambéry et Aix-les-Bains) | Adossée au mas- sif des Bauges. Classée en zone de montagne. À 8 km de Cham- béry et d'Aix-les- Bains. | PNR des Bauges. SCoT Métropole Savoie. | Sur les parties planes, forte concurrence entre urbanisa- tion, infrastruc- tures routières et agriculture. | Traditionnellement : pluriactivité, polyculture-élevage sur de petites structures. Spécialisation en élevage depuis 1960. Aujourd'hui, élevage laitier profes- sionnel performant. |
| Montlouis- sur-Loire (Tours) | Entre la Loire et le Cher, à 12 km de Tours. | SCoT de Tours. | Parties planes inondables non constructibles. La concurrence entre les usages des sols se porte sur les versants. | Polyculture dans les parties basses. Spécialisation viticole sur les pentes. Maintien des petites structures agri- colles. |

Source : archives municipales.

3. Interrogations sur la mise en œuvre d'une gouvernance foncière locale

Est-ce que le faible engouement pour ces outils révèle la difficulté à faire accepter que l'activité agricole soit une composante à part entière de l'aménagement ? Est-ce que ce peu d'intérêt signifie le difficile dépassement d'une politique foncière agricole synonyme depuis les années 1960 d'une « *politique des structures* » (Coulomb, 1999a) ? Est-ce que la possibilité de réaliser une rente foncière urbaine empêche que la planification soit une production sociale du territoire, c'est-à-dire le

moment de décider de projets traduisant les intérêts des éléments les plus forts et ceux des éléments les plus faibles (Magnaggi, 2003) ?

Quelques réponses sont apportées par l'étude empirique de deux ZAP et des documents d'aménagement de trois communes périurbaines, présentée dans les parties suivantes. Nous étudions comment le foncier agricole est pris en compte, mobilisé et gouverné dans la construction de ces projets de territoire communaux. L'analyse cherche notamment à élucider les difficultés de mise en œuvre d'une gouvernance locale de la

Tableau 2. Évolution de la population

| Communes (et pôles urbains) | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | Accroissement 1968-1999 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|----------------------------|
| Vimines (Chambéry) | 640 | 862 | 1 171 | 1 356 | 1 512 | 136 % |
| Lavilledieu (Aubenas) | 640 | 854 | 930 | 1 275 | 1 468 | 129 % |
| Vesseaux (Aubenas & Privas) | 734 | 762 | 839 | 1 069 | 1 299 | 77 % |
| Drumettaz-Clarafond (Chambéry & Aix-les-Bains) | 1 182 | 1 234 | 1 410 | 1 712 | 1 966 | 66 % |
| Montlouis-sur-Loire (Tours) | 4 169 | 5 692 | 6 932 | 8 309 | 9 657 | 131 % |

Source : Recensement général de la population (RGP)

ressource foncière dans le contexte de la recomposition de l'action publique et de l'émergence de nouveaux centres de décision. La notion de gouvernance que nous utilisons se situe dans une perspective de développement, comme processus de coordination des acteurs publics et privés participant à la construction d'un territoire (Baron, 2003 ; Leloup *et al.*, 2005). Face à des conflits d'intérêts très vifs sur l'utilisation du foncier agricole dans les communes périurbaines étudiées, la gouvernance renvoie à l'exercice du pouvoir (maires, propriétaires fonciers, profession agricole) et à l'élaboration de compromis collectifs spécifiques de chaque territoire.

Les matériaux de terrain

Inscrite dans une perspective comparative, notre investigation tente de comprendre les difficultés de mobilisation de l'espace agricole comme une ressource territoriale dans le contexte périurbain. Elle est menée à l'échelle communale, niveau de prises de décisions d'affectation des espaces depuis la décentralisation.

1. Présentation des communes étudiées

Cinq communes ont été choisies, constituant des exemples signifiants des dyna-

miques territoriales impulsées par les politiques locales d'aménagement menées depuis les années 1970 et pour lesquelles nous disposons d'une masse d'informations :

- Vesseaux et Lavilledieu en Ardèche, et Vimines et Drumettaz-Clarafond en Savoie, ont été étudiées dans le cadre de deux projets de recherches⁶ du programme PSDR « Territoires, acteurs, agricultures » en Rhône-Alpes (2001-2005).
- Montlouis-sur-Loire, en Indre et Loire, a été analysée dans le cadre d'un programme interdisciplinaire CNRS qui s'est achevé en 2007⁷.

Dans ces différents projets portant sur le développement territorial, la ressource foncière n'a pas été un objet d'analyse.

Le choix de ces communes se fonde sur des caractéristiques en lien avec notre problématique : pression foncière exercée par les villes voisines ; adoption de dispositifs fonciers (ZAP) et de plans d'aménagement (PUD, POS et PLU) ; et la recherche d'une diversité de situations (*tableau 1*). Les communes de Drumettaz-Clarafond et de Montlouis-sur-Loire ont été parmi les premières à créer une ZAP (respectivement en 2003 et 2007).

6. « Agriculture, développement territorial et gestion des ressources naturelles dans les Alpes du Nord » et « La multifonctionnalité à l'épreuve de la longue durée ».

7. « Les espaces périphériques urbains et le développement durable : analyse à partir du cas de l'agglomération tourangelle », CITERES-UMR 6173 et Université de Tours.

La population des cinq communes s'est fortement accrue depuis la fin des années 1960 du fait du desserrement des villes voisines (Chambéry, Privas, Aubenas, Tours) (*tableau 2*).

L'évolution de l'agriculture dans ces communes, entre 1979 et 2000, suit des tendances générales. Le nombre des exploitations agricoles s'est fortement restreint (– 32 % à Lavilledieu, – 59 % à Vesseaux, – 52 % à Vimines, – 54,5 % à Drumettaz-Clarfond), conséquence de la disparition des exploitations les moins professionnelles (à l'exception de Montlouis-sur-Loire). Celles qui se sont maintenues se sont agrandies, profitant partiellement des terres libérées mais aussi par la conquête de terres dans d'autres communes (cas de Lavilledieu).

La deuxième tendance observée est la spécialisation des agriculteurs : en viticulture à Lavilledieu, Vesseaux et Montlouis-sur-Loire ou dans l'élevage laitier à Drumettaz-Clarfond et à Vimines (où la rupture avec une tradition de polyculture-élevage est toutefois récente). Ces évolutions révèlent le dynamisme des exploitations agricoles restantes (y compris les petites exploitations à Montlouis-sur-Loire). Vesseaux fait exception, avec une agriculture en crise.

2. Méthodes de collecte et d'analyse des données

Pour questionner les politiques locales d'aménagement de ces communes, sollicitées à des degrés divers par la pression urbaine, nous optons pour une approche qualitative, historique et comparative, s'appuyant principalement sur le dépouillement des archives municipales. Les orientations générales des documents d'aménagement

permettent d'analyser les représentations de l'agriculture qu'ils véhiculent et d'identifier les objectifs prioritaires des politiques municipales et les acteurs de ces décisions.

Dans ces communes, nous avons rassemblé des données issues des recensements généraux de l'agriculture et de la population (RGA, RGP) et différents textes produits lors de l'élaboration des documents d'aménagement ainsi que des dires d'acteurs agricoles et politiques. Ces sources, écrites et orales, permettent de montrer comment, pour quels objectifs et par quels acteurs l'espace agricole est mobilisé et de questionner l'adossement des décisions municipales aux dispositifs législatifs successifs. Dans les documents consultés : rapports de présentation des PUD, POS et PLU, enquêtes publiques, courriers, études agricoles et paysagères, professions de foi des listes en lice lors des élections municipales, délibérations des conseils municipaux, tout ce qui concerne l'activité agricole et les orientations d'aménagement de l'espace a été relevé. En appui à ces données qualitatives, les résultats des recensements permettent d'étudier les dynamiques démographiques et agricoles et d'évaluer les grandes tendances.

Les dires d'acteurs collectés par enquêtes semi-directives recueillent les représentations de l'activité agricole et celles des politiques communales. Deux corpus d'acteurs ont été interrogés :

- les élus, membres d'associations, responsables agricoles, afin de connaître leurs avis sur l'agriculture, son évolution, sa relation avec l'urbanisation, ainsi que sur les procédures d'aménagement à l'échelle communale et intercommunale ;

Tableau 3. Échantillon des agriculteurs enquêtés

| | Nombre d'agriculteurs recensés | Nombre d'agriculteurs enquêtés | Pourcentage |
|--------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------|
| Vimines | 35 | 9 | 25 % |
| Lavilledieu | 22 | 6 | 27 % |
| Vesseaux | 13 | 3 | 23 % |
| Drumettaz-Clarfond | 20 | 7 | 35 % |

– les agriculteurs, sur la base d'un échantillon (*tableau 3*), pour relever des informations sur leur exploitation : origine, devenir (succession, ...), évolution de la production et ses besoins en espace, changements de pratiques consécutifs à la proximité d'une ville ; et sur leur insertion dans des réseaux, leurs relations avec les autres agriculteurs, les bailleurs, élus locaux et résidents, leurs positions et leurs interventions lors des procédures d'aménagement communales ou intercommunales.

À Montlouis-sur-Loire, il n'y a eu qu'une enquête directe auprès du président du syndicat des vins. Le reste des informations (positions de la profession agricole) a été collecté dans les comptes rendus des réunions du groupe technique constitué par la mairie.

Avec ces corpus de données, une grille d'analyse thématique a été construite. S'appuyant sur la théorie des représentations et des pratiques sociales, l'analyse discursive et lexicale met en relation les représentations des acteurs fonciers (politiques, propriétaires, agriculteurs, résidents...) avec les pratiques sociales et les décisions d'affectation des sols.

Des stratégies plurielles de mobilisation de l'espace agricole

Les communes étudiées cherchent à mobiliser le foncier agricole avec un triple objectif de croissance démographique, économique et agricole. La multifonctionnalité du territoire et celle de l'agriculture sont mises au défi de permettre la réalisation de ces objectifs. Dotées de dispositifs fonciers différents, ces communes maîtrisent de façon inégale l'utilisation des terres et l'organisation de l'espace. Les plus avancées, Drumettaz-Clarafond et Montlouis-sur-Loire, incluses dans des SCoT, ont créé des ZAP.

1. Priorité donnée à l'urbanisation

Les stratégies foncières des communes étudiées donnent la priorité à l'urbanisation. Leur objectif principal est d'accroître

la population, donc la capacité d'hébergement et l'artificialisation des terres (logements, voies de communication, etc.). Le foncier agricole constitue le levier essentiel de l'attractivité des communes et le moyen de réguler la croissance communale.

Les générations des documents d'aménagement de Vimines, Vesseaux et Lavilledieu (*tableau 4*) montrent que ces communes ont fait des choix d'affectation des sols différents :

- habitat groupé et préservation du patrimoine viticole à Lavilledieu ;
- habitat dispersé et mitage à Vimines, où l'urbanisation a toutefois été contenue dans les années 1990 pour répondre aux besoins en équipements (voierie, assainissement) ;
- négation de l'agriculture à Vesseaux, où les constructions de logements ont augmenté à un rythme soutenu entre 1988 et 1993, avec une consommation foncière de 2 ha par an.

Par leur règlement d'urbanisme (superficie minimum), Vimines et Vesseaux sélectionnent les nouveaux résidents. D'autre part, l'adoption des PLU, après 2000, n'a pas freiné la consommation d'espace ; le même objectif d'accueil de nouveaux habitants est conservé, tout en recherchant un compromis entre le souhait de réalisation de rente des propriétaires, exprimé lors des enquêtes publiques et l'aspiration des résidents à avoir des espaces ouverts.

Les ZAP de Drumettaz-Clarafond et de Montlouis-sur-Loire sont le pendant d'un choix de croissance démographique forte et de la volonté de protéger leur agriculture (élevage laitier en Savoie, viticulture en Val de Loire). Emblématique, l'activité agricole concernée par les ZAP est le moyen de garantir à la population un cadre de vie de qualité et identitaire. Mais si les ZAP figent de l'espace agricole⁸, elles n'excluent pas (et

8. ZAP de 301 ha à Drumettaz-Clarafond, de 322 ha à Montlouis-sur-Loire.

donc renforcent) l'artificialisation des autres espaces ouverts.

Ainsi, malgré les dispositifs adoptés (PLU, ZAP) pour juguler l'étalement urbain, la mobilisation de l'espace agricole dans les projets communaux continue de permettre la consommation des terres

agricoles afin de favoriser un développement démographique et économique. L'insertion des communes dans des intercommunalités de projet d'aménagement (SCoT) ou dans des PNR ne semble pas infléchir leur choix : c'est l'échelon communal qui l'emporte.

Tableau 4. Les générations de documents d'aménagement de trois communes périurbaines

| Communes | Les différents documents d'aménagement | | |
|-------------|---|--|---|
| | Années 1980 et antérieures : PUD et 1 ^{ers} POS | Années 1990-2000 : révisions des POS | Depuis 2000 : PLU |
| Vimines | PUD pour réguler les demandes de constructions industrielles et de maisons : « <i>La zone naturelle ou rurale, [...] doit conserver son caractère actuel... [elle est] réservée aux exploitations agricoles et aux installations liées à l'agriculture...⁹</i> ». POS : doubler la population ; classement de 690 ha des 1 423 ha de l'espace communal en zone agricole afin de « ... [limiter] les permis en essayant de satisfaire au mieux les propriétaires qui désirent construire pour eux ou leurs enfants [ce qui] maintient le caractère semi-rural de la commune [car] les agriculteurs sont les principaux intéressés par le POS ¹⁰ ». | « ...Freiner au moins temporairement la construction sur le territoire communal ou [...] faire en sorte que l'amélioration des équipements existants ou la réalisation d'équipements nouveaux soient rendus possibles à un rythme raisonnable ¹¹ » : maintien par défaut de l'espace agricole et renforcement de l'attractivité du chef-lieu pour juguler les conséquences du mitage. | Rationaliser les usages de l'espace. Gérer « deux intérêts divergents : ceux des habitants qui ont construit et ont la volonté de maintenir une activité agricole et l'intérêt des propriétaires qui désirent vendre ¹² ». |
| Lavilledieu | Préserver le caractère du village et le patrimoine agricole ; éviter la dispersion des constructions ¹³ . | Rendre la commune attractive en créant un pôle d'activités. Marginalisation de la population agricole du fait de successions de moins en moins assurées ¹⁴ . | Développer l'urbanisation et la zone industrielle tout en maintenant l'activité viticole. La viticulture contribue à l'attractivité de la commune (« <i>les vignes c'est magnifique dans la campagne ne serait-ce que pour la vue : c'est un paysage¹⁵...</i>). |
| Vesseaux | Favoriser un habitat dispersé sur des surfaces d'un minimum de 2 500 m ² . Augmenter la population et ouvrir le marché foncier ¹⁶ . | Développer une urbanisation en escargot à partir des hameaux existants pour se conformer au PAD ¹⁷ . | Continuer à accueillir de nouveaux habitants ¹⁸ . |

Sources : documents écrits et oraux recueillis dans les communes

9. PUD Vimines, 1969.

10. POS Vimines, 1978.

11. POS Vimines, 1992.

12. Entretien maire et adjoint à l'urbanisme, Vimines, 2002.

13. POS Lavilledieu, 1986.

14. POS Lavilledieu, 1992.

15. Entretien maire de Lavilledieu, 2003.

16. A.M. Vesseaux.

17. POS Vesseaux, 1992.

18. Entretien maire de Vesseaux, 2003.

2. Appui à une agriculture productive et régression des espaces agricoles

Dans les documents d'aménagement, l'agriculture est instrumentalisée comme moyen de réguler les demandes de permis de construire et d'attendre les équipements collectifs ou encore comme patrimoine et, plus récemment, comme paysage susceptible d'attirer de nouveaux résidents¹⁹. Initialement, ces plans d'aménagement sont fondés sur des idées duales de préservation de l'agriculture seulement là où elle peut être productive et de son effacement progressif ailleurs au profit d'autres usages (Vianey et al., 2006). Ainsi, simultanément, l'aménagement a permis la modernisation de l'agriculture et la généralisation de l'étalement urbain. Cette concomitance implicite, en privilégiant la fonction productive de l'agriculture aux dépens de ses fonctions d'intérêt collectif (économiques, sociales, environnementales, territoriales) (Delorme, 2002), n'a pas renforcé la notion d'utilité des espaces agricoles ouverts.

Dans les communes étudiées, les espaces agricoles ouverts ont fortement régressé : entre 1970 et 2000, la superficie agricole utilisée communale a diminué de 31 % à Vesseaux et à Drumettaz-Clarafond, de 25 % à Vimines et de 18 % à Lavilledieu (source RGA).

Les dynamiques agricoles et démographiques observées apportent des éléments d'explication.

– À Vimines et à Lavilledieu, parallèlement au fort accroissement de la population communale, l'espace agricole exploité entre 1979 et 2000 s'est délocalisé des plateaux vers les pentes, en se spécialisant respectivement en élevage et en viticulture. Mais alors que cet espace s'est contracté à Vimines (− 24 % des terres labourables et − 20 % des surfaces toujours en herbe), il s'est déployé sur d'autres communes pour Lavilledieu (+ 152 %). À Vesseaux, la

superficie agricole exploitée a régressé de 40 %, principalement à cause de l'enfri-chement.

– Drumettaz-Clarafond et Montlouis-sur-Loire, en réservant de l'espace agricole par la création de ZAP, stimulent et préservent une activité agricole productive. L'intervention foncière de ces municipalités prolonge leur investissement dans la modernisation d'une agriculture compétitive : élevage laitier intensif sur de grandes exploitations en Savoie, production viticole reconnue sur des petites structures à Montlouis-sur-Loire, où la municipalité est à l'origine de la création d'un syndicat de producteurs de vin et de la promotion de l'appellation. Dans les débats préalables à l'approbation de l'outil, les agriculteurs interlocuteurs des municipalités utilisent la construction de ZAP pour conforter la production agricole ; à Drumettaz-Clarafond, la ZAP permet aux éleveurs²⁰, de réaffirmer leur identité et de l'opposer à l'agriculture dite de « loisirs », à la pluriactivité et même aux autres types d'élevage.²¹

Ces communes ne cherchent pas à promouvoir la multifonctionnalité des espaces agricoles ni le développement de productions en lien avec la demande urbaine. Ainsi, le dispositif législatif le plus récent (ZAP) ne fait pas jouer un rôle-clé à l'espace agricole dans la construction d'un projet territorial et donc n'empêche pas sa régression.

La signification que les élus donnent à l'agriculture s'appuie sur les définitions construites par les acteurs et les leaders agricoles. À Lavilledieu, Drumettaz-Clarafond et Montlouis-sur-Loire, les stratégies sectorielles des agriculteurs ont infléchi les politiques municipales d'urbanisme ; *a contrario*, à Vimines et à Vesseaux, où les agriculteurs sont en marge du débat, activité

20. Enquêtes agriculteurs, Drumettaz-Clarafond, 2003.

21. Bovins viande ou hivernage en provenance des exploitations de haute montagne.

19. POS et PLU, Vimines, Lavilledieu et Vesseaux.

et espace agricoles diminuent. Mais ces orientations de politiques agricoles tournées vers le productivisme n'encouragent ni la multifonctionnalité de l'agriculture ni la reconnaissance de la valeur sociale de l'espace agricole. Enfin, les politiques locales sont ébranlées par la possibilité de réaliser une rente foncière urbaine très supérieure à la rente agricole.

3. Une appropriation de l'espace agricole par les politiques municipales

Les phases d'élaboration des documents d'aménagement sont des moments de construction d'une image de la commune : institutionnalisation du mitage à Vimines ; généralisation de l'urbanisation à Vesseaux ; association de l'urbanisation et d'une viticulture emblématique à Lavilledieu. Le premier document approuvé donne le « ton » ; ultérieurement, les révisions des POS puis les PLU s'inscrivent dans une continuité. Dans les documents les plus récents, les initiateurs du contenu de l'image de la commune sont de plus en plus les élus.

Les maires de Drumettaz-Clarafond et de Montlouis-sur-Loire, en créant une ZAP, annexent des espaces agricoles à la ville ; grâce à ces formes urbaines distinctes des grandes villes proches, ils affirment l'identité de leur commune. La délimitation d'espaces réservés à l'agriculture participe à la définition de coupures vertes et à l'organisation spatiale de l'étalement urbain. En ajoutant une dimension agricole à la ville, ces communes visent une esthétique basée sur la multifonctionnalité de l'agriculture, se rapprochant du modèle d'urbanisme culturel (Serrano et Vianey, *op. cit.*).

L'instrumentalisation de l'activité agricole répond aux besoins de certaines catégories d'agriculteurs et aux souhaits des résidents en quête d'un cadre de vie de qualité. Mais ni les ZAP, ni les PLU ne fédèrent les intérêts multiples des différents acteurs, ni ne permettent d'amorcer une territorialisation du foncier agricole, comme bien public d'intérêt collectif.

Par cette main mise, les élus comblent en partie le vide laissé par la réduction du nombre des agriculteurs et par la baisse d'activité des structures de développement agricole. L'appropriation de l'espace agricole par les politiques municipales marque la fin du monopole des agriculteurs sur le développement local (Serrano et Vianey, *op. cit.*), même si la profession agricole reste influente dans les choix d'aménagement (ex : Drumettaz-Clarafond). Toutefois, bien que les élus locaux aient un poids plus important dans l'aménagement, la question de l'appropriation de « la valeur ajoutée territoriale » est laissée sans réponse (Magnaghi, 2003) : l'utilité plurielle de l'espace agricole n'est pas discutée et il n'est pas cherché à conjuguer projet agricole et projet urbain.

Quelle gouvernance foncière pour mobiliser l'espace agricole comme une ressource territoriale ?

Quelles ont été les réponses des politiques d'aménagement territorial en France à l'étalement urbain ? Depuis les années 1960, le dispositif législatif a glissé de la recherche d'une planification prospective, considérant les espaces agricoles comme des réserves foncières, vers la tentative de freiner l'étalement urbain et d'intégrer l'agriculture aux projets d'aménagement territoriaux. Des outils spécifiques ont été mis à disposition des collectivités locales, maîtres d'ouvrage de l'urbanisme et des actions foncières dans le contexte de la décentralisation. Entre autres, la ZAP est un moyen de passer d'un espace de production à un espace public multifonctionnel.

L'analyse des politiques municipales menées dans cinq communes d'Ardèche, de Savoie et d'Indre et Loire montre que malgré ces changements d'orientation, les documents d'aménagement :

- ne s'intéressent pas au maintien de l'espace agricole ni à la valeur sociale des espaces ouverts ;

- se focalisent sur l'activité agricole et son poids économique ou sa capacité à produire du paysage, ce qui alimente la recherche de rente foncière ;
- restent des moments d'opposition d'usages plus que de mise en territoire des activités.

L'exemple des ZAP de Drumettaz-Clarentfond et de Montlouis-sur-Loire illustre la difficulté de construire une ressource foncière territoriale. Prenant appui sur une agriculture performante et compétitive, ces ZAP ne semblent pas instituer de jonctions entre politiques publiques. L'outil sert une politique des structures et protège l'espace agricole nécessaire aux besoins des modèles d'agriculture jugés souhaitables. Dans le débat pour la création de ZAP, la profession agricole a des positions protectrices : le foncier agricole n'est pas saisi comme élément structurant du projet de développement territorial durable.

La mise en œuvre de cet outil par les municipalités montre que la gouvernance par le haut, bien que régulatrice, n'est pas suffisante car la gouvernance ne peut se transformer qu'en étant portée par un imaginaire qui engage un choix de société (Bourg, 2009). L'esquisse de réflexions sur la gouvernance foncière renvoie aux difficultés de la mise en place de la décentralisation, à la latence du pouvoir local, à la prégnance de l'opposition rural/urbain et au relatif échec du dialogue entre politiques publiques. La faible utilisation de l'outil révèle les difficultés à inclure la réglementation foncière au sein des politiques publiques. C'est un indicateur de l'inefficacité des politiques publiques à établir un dialogue en faveur de pactes territoriaux vertueux pour ralentir la constructibilité anticipée des terres agricoles (Geniaux et Napoléone, *op. cit.*), c'est-à-dire pour élaborer des projets recherchant l'équilibre des territoires tout en privilégiant la valeur sociale des espaces ouverts (Devos et Napoléone, 2008).

Constatant l'importance de la question foncière et la nécessité de l'intégrer dans les débats, l'étude prospective Nouvelles Ruralités (Gauvrit et Mora, 2009) initiée par l'INRA pose la question du dépassement de l'intentionnalité. Nos études de cas révèlent que l'engagement des élus permet de dépasser l'intention et d'aller vers la construction de projets intégrant les besoins des différentes activités, notamment ceux de l'activité agricole. Mais ces démarches susceptibles de réguler la consommation de la ressource terre sont contrariées par la faible participation des citoyens et l'in incapacité des acteurs (privés et publics) « *à maîtriser les dynamiques d'évolution qui les concernent* » (Deffontaines et al., 2001) et notamment les dynamiques foncières. Ainsi, même lorsque l'organisation des espaces est relativement maîtrisée, la superficie des espaces agricoles ouverts régresse fortement (ex : ZAP de Drumettaz-Clarentfond).

Alors que la contribution des usagers-citoyens devient lentement une norme de l'action publique et que les élus sont confrontés à la mise en œuvre concrète de la participation politique, il n'existe pas de scène publique de concertation traduisant la reconnaissance du phénomène d'étalement urbain comme un champ des politiques publiques (Vanier, 2008). Des politiques spécifiques ont à se construire à l'intersection des différentes politiques publiques (aménagement, agriculture, ...) ; élaborées à l'échelle locale, elles pourraient fédérer les différents éléments de l'espace. Cependant, elles ne peuvent pas être à la seule initiative des élus et/ou des acteurs agricoles lesquels tendent plus à utiliser l'espace agricole au service du projet de la ville et/ou comme seul support à l'activité agricole qu'à l'insérer dans un projet de territoire intégré. La reconnaissance d'une scène politique pensant ces espaces à l'aune de leur spécificité, à savoir la pluralité des acteurs et la diversité des activités (Serrano, 2007), est conditionnée par la transformation en

profondeur des modes de gouvernance, ce qui exige de s'affranchir de critères seulement économiques et de définir un nouveau contrat social et de nouveaux droits fonciers. Par ce dépassement culturel et idéologique, il est envisageable que la ressource foncière devienne une ressource territoriale sur fond de reconnaissance de l'utilité de l'espace agricole.

Conclusion

Ainsi, bien que le dispositif législatif d'aménagement du territoire ait évolué vers la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et du territoire, la mobilisation de la ressource foncière, comme ressource territoriale d'intérêt collectif, reste incomplète et difficile. En effet, mobiliser le foncier dans la construction de projets territoriaux nécessite de dépasser à la fois les projets centrés seulement sur l'agriculture et les démarches individuelles axées sur la captation de la rente foncière et alimentant le processus d'artificialisation des terres. Des outils fonciers (ZAP, PAEN) existent,

susceptibles de faire converger les intérêts de l'agriculture avec ceux de la ville, mais sont encore peu utilisés.

L'analyse fine des documents d'aménagement et des dires d'acteurs dans cinq communes périurbaines fait ressortir deux résultats importants :

- le poids des élus dans la mobilisation de l'espace agricole et la gouvernance foncière, avec un objectif prioritaire d'urbanisation ; ce poids ne semble pas lié à l'insertion de ces communes dans une intercommunalité intégrée ;
- les positions protectrices de la profession agricole font perdurer le dualisme entre espaces urbains et agricoles, ce qui menace paradoxalement l'avenir de l'agriculture du fait de la régression continue des espaces agricoles.

D'autres recherches permettront d'approfondir et d'élargir ces premiers résultats exploratoires. De notre point de vue, compte tenu de l'enjeu que constitue le foncier pour le territoire, elles sont indispensables. ■

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abric J.-C. (2003) [ré-éd. 1994]. *Pratiques sociales et représentations*. Psychologie sociale. PUF.
- Barbaroux A. (2008). Paradoxe du foncier et enjeux pour les structures agricoles. *Déméter 2009*, Économie et stratégies agricoles, Tourcoing, p. 91-101.
- Balny P., Beth O., Verlhac E. (2009). *Protéger les espaces agricoles et naturels face à l'étalement urbain*. Conseil général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces ruraux, Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGAAER) n° 1716/CGEDD n° 005089-02.
- Baron C. (2003). La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique. *Droit et Société* 54/2003, p. 329-351.
- Berriet-Solliec M. (2002). Quarante ans de politique agricole : bilan et enjeux. Agriculteurs, ruraux et citadins. In Sylvestre J.-P. (dir.), « *Agriculteurs, ruraux et citadins, Les mutations des campagnes françaises* », Educagri éditions, Centre régional de documentation pédagogique de Bourgogne, p. 111-132.
- Bourg D. (2009). L'impératif écologique. *Esprit*, décembre, p. 59-71.
- Chalas Y. (2004). L'urbanisme dans la société d'incertitude. In Chalas Y. (dir.), « *L'imaginaire aménageur en mutation* ». La Librairie des Humanités, L'Harmattan, p. 231-269.
- Comby J. (1989). L'impossible propriété absolue. In « *Un droit inviolable et sacré. La propriété* » Éditeur ADEF, p. 9-20.
- Coulomb P. (1999a). De la terre à l'État. Droit de propriété, théories économiques, politiques foncières. In Jouve A.-M., Bouderbala N. (éds.), « *Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens* ». Cahiers Options Méditerranéennes, n° 36, p. 13-40.
- Coulomb P. (1999b). La politique foncière agricole en France. In Jouve A.-M., Bouderbala N. (éds.), « *Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens* », Cahiers Options Méditerranéennes, n° 36, p. 69-94.
- Deffontaines J.-P., Marcelpoil E., Moquay P. (2001). Le développement territorial : une diversité d'interprétations. In Lardon S., Maurel P., Piveteau V. (éds.), « *Représentations spatiales et développement territorial* », Paris, Éditions Hermès, p. 39-56.
- Delorme H. (2002). Ambiguité et richesse de la multifonctionnalité. *CR Académie Agriculture Fr*, n° 88, p. 43-53.
- Devos P., Napoléone C. (2008). Pourquoi protéger les terres agricoles. *Études foncières*, n° 133, p. 33-35.
- Duvernoy I., Jarrige F., Moustier P., Serrano J. (2005). Une agriculture multifonctionnelle dans le projet urbain : quelle reconnaissance, quelle gouvernance ? Multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine. Vers une agriculture du projet urbain. *Cahiers de la Multifonctionnalité*, n° 8, p. 87-104.
- Elloumi M., Jouve A.-M. (éds.) (2003). *Bouleversements fonciers en Méditerranée. Des agricultures sous le choc de l'urbanisation et de privatisations*. Karthala-CIHEAM.
- Geniaux G., Napoléone C. (2007). La construction anticipée des terres agricoles. *Études foncières*, n° 126, p. 12-14.
- Gauvrit L., Mora O. (2009). Les (nouvelles) ruralités en débat : une étude prospective de l'INRA et quelques controverses. *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n° 57, p. 5-22.
- Jarrige F., Jouve A.-M., Napoléone C. (2003). Et si le capitalisme patrimonial foncier changeait nos paysages quotidiens ? *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n° 49, p. 13-28.

- Jouve A.-M., Vianey G. (à paraître en 2012). Évolution des usages et des droits sur la terre en espace périurbain : conséquences sur l'agriculture. (Cas de cinq communes des Alpes du Nord). In Papy F., Mathieu N., Ferault C. (dir.), Hervieu B. (préface), « *Repenser la nature dans les campagnes d'aujourd'hui (ressources, institutions, habitants)* ». Éditions Quae.
- Leloup F., Moyart L., Pecqueur B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? *Géographie, Économie Société*, 4/2005, vol. 7, p. 321-332.
- Levesque R. (2006). Les terres agricoles : une ressource non renouvelable à protéger. *Études foncières*, n°123, p. 20-21.
- Magnaghi A. (2000) (2003 pour la version française). *Le projet local*. Architecture + Recherches/Mardaga.
- Mancebo F. (2007). Le développement durable en question(s). *Cybergeo*, article 404, <http://www.cybergeo.eu/index10913.html>
- Mollard A., Pecqueur B. (2007). Le développement régional : enjeux de recherche et d'acteurs. In Mollard A., Sauboua E., Hirczak M. (coord.), « *Territoires et enjeux du développement régional* » Éditions Quae, p. 15-35.
- Pecqueur B., Gumuchian H. (2007). *La ressource territoriale*. Éditions Anthropos.
- Perrier-Cornet P. (dir.) (2002). Frémont A. (Préface). *Repenser les campagnes*. L'aube, DATAR, Bibliothèque des territoires, 280 p.
- Pointereau P., Coulon F. (2009). Abandon et artificialisation des terres. *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 57, p. 109-120.
- Rouquette M.-L., Rateau P. (1998). *Introduction à l'étude des représentations sociales*. PUG.
- Santos M. (1990). *Espace et méthode*. Traduit du brésilien par Tiercelin M.-H., Publisud.
- Serrano J., Vianey G. (2007). Les Zones agricoles protégées : figer de l'espace agricole pour un projet agricole ou organiser le territoire pour un projet urbain ? *Géographie, Espaces et Société*, n° 9, p. 419-438.
- Serrano J. (dir.) (2007). *Les espaces périphériques urbains et le développement durable : analyse à partir du cas de l'agglomération tourangelle*. UMR 6173, Université de Tours.
- Vanier M. (2008). *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*. Economica Anthropos.
- Vianey G., Bacconnier-Baylet S., Duvernoy I. (2006). L'aménagement communal périurbain : maintenir l'agriculture pour préserver quelle ruralité ? *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, Les territoires du développement régional, n° 3, p. 347-364.